



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-124 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Absent : R. REVIL

La secrétaire de séance désignée est R. MAZZILLI.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / TRAVAUX ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS : Education - Enfance- Soutien à l'investissement local. Demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire pour l'école du Faton.

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : En 2006, il avait été décidé de créer une nouvelle salle de restauration pour remplacer celle installée dans un bâtiment préfabriqué datant des années 1970 et qui n'était plus aux normes.

Aujourd'hui, la situation de la restauration scolaire est critique.

La réalisation de logements dans le secteur ayant entraîné un accroissement du nombre d'habitants a généré l'ouverture d'une classe en maternelle. Celle-ci a été installée en lieu et place de la salle de restauration.

Une nouvelle salle de restaurant a été aménagée à l'autre extrémité du bâtiment dans la bibliothèque. Cette nouvelle organisation n'est cependant pas adaptée tant pour les enfants que pour les agents.

Par ailleurs, l'école manque d'espaces pour permettre un déroulement des activités périscolaires dans de bonnes conditions.

La construction d'un nouveau restaurant scolaire permettrait d'optimiser la réaffectation des locaux existants. Les conditions d'accueil des enfants et de travail des personnels pourraient être ainsi grandement améliorées.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Le projet comporterait 2 espaces de restauration d'une capacité de 40 places chacun, un office suffisamment dimensionné, des sanitaires et locaux de rangement.

Le coût global de l'opération, travaux, honoraires divers et frais divers est estimé à 400 000 euros HT.

Cette opération est éligible à l'obtention d'une subvention d'Etat, dans le cadre des mesures engagées afin de soutenir l'investissement public local, au titre de la construction d'un équipement public rendu nécessaire par l'accroissement d'habitants.

Le montant de cette subvention pourrait atteindre 25 % de la dépense totale hors taxe, soit 100 000 euros

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et cadre de Vie du 19 octobre 2017

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère afin de faciliter la réalisation de l'opération

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

